Le président s'en sera rendu relever cette parole qui était un véritable outrage à la représentation nationale. Il aurait dû rappeler du Cers au sentiment de la dignité et n'est horré à l'enfant qui manquait au calme. Sans quoi, c'était, à n'en pas douter, le chahut.

Après cette vive escarmouche, on a repris la discussion sur les retraites ouvrières et M. Hémon est monté à la tribune pour achever le reste qu'il avait commencé mardi. Le député de la Marne a parlé encore pendant près de deux heures et demie et il lui a fallu vraiment beaucoup de bonne volonté pour prétendre, malgré cette effroyable température, l'attention de la Chambre.

Du talent, M. Hémon en a certainement, mais rarement il en a montré autant qu'aujourd'hui. Il a même eu la bonne fortune de se faire applaudir à peu près sur tous les bancs. Seule, la Commission, dont il critiquait assez durement le système, ne s'est pas associée à ses bravos.

L'orateur suivant, M. Drake, n'a pas eu autant de succès. Son discours n'était pas mal fait, mais il ne valait pas, à beaucoup près, ni comme forme et comme fond, celui de M. Hémon. Et puis, M. Drake avait la mauvaise chance de parler au fin de la séance, à un moment où la Chambre, écrasée par la chaleur, n'avait plus la force d'écouter.

Demain, en tempérant le débat sur les retraites ouvrières, pour continuer — peut-être pour terminer — l'interpellation algérienne.

T. H.

SÉNAT

Séance du 5 Juin

La séance est ouverte à 4 heures 10, sous la présidence de M. Fallières.

Election d'un vice-président

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un vice-président en remplacement de M. Vayssier, décédé. En voici le résultat :

Votants : 235 — Majorité absolue : 118

MM. Peytral		119 voix
Desmons.		112 »
Bulletins blancs		4

M. Peytral est élu.

LES ASSOCIATIONS

M. Vallé dépose son rapport sur la loi des associations, il demande au Sénat de déclarer l'urgence.

Il sera statué ultérieurement.

Les agents des trains

M. Monestier répond aux critiques que M. Godin a faites contre son contre-projet.

M. Chaumié demande au Sénat de repousser le contre-projet Monestier.

Ce contre-projet, mis aux voix, est repoussé par 148 voix contre 96.

LE CONGRÈS RADICAL

Adhésions de l'Union progressiste et de la Gauche démocratique

Paris, 6 juin. — La gauche démocratique a décidé de participer au congrès radical. Elle estime que le congrès doit être la fédération de tous les républicains, fidèles au vieil esprit républicain qui, quelles que soient leurs divergences de programmes, sont résolus à défendre la République, la démocratie, la société laïque contre le royalisme, le cesarisme et le cléricalisme.

Elle estime que, si un comité, en vue de l'action électorale, est formé par le congrès, il doit réunir les représentants de tous les groupes du parti démocratique, y compris le groupe radical-socialiste et gauche démocratique.

Le groupe de l'union progressiste, réuni aujourd'hui, a décidé d'adhérer au congrès radical.

Il a délégué, pour le représenter à ce congrès, MM. Isambert, Guillemet et Codet, avec mandat de déposer, dès l'ouverture, une motion tendant à ce que le congrès prenne le titre de « Congrès *de défense et d'action républicaine* ».

LES ASSOCIATIONS

Le rapport de M. Vallé

Paris, 6 juin. — La commission des associations s'est réunie aujourd'hui à une heure *sous la présidence de M. Combes pour entendre* la lecture du rapport de M. Vallé.

Contrairement à ce qu'on avait annoncé, le rapport de M. Vallé est très volumineux et fourni la valeur d'environ quatre-vingts pages d'impression.

Il est divisé en deux grandes parties intitulées : 1° les associations, 2° les congrégations.

Dans chacune de *ces parties*, M. Vallé fait d'abord un long historique en remontant pour les associations jusqu'au décret du 21 octobre 1790 et, pour les congrégations, jusqu'à la situation qu'elles avaient au regard du souverain sous l'ancien régime.

Puis il examine toutes les questions juridiques soulevées depuis de nombreuses années pour la réglementation des congrégations et pour l'exercice du droit d'association.

Il conclut à la fois de l'examen historique et de l'examen juridique que les congrégations n'ont jamais eu le même droit sous l'ancien régime, un traitement analogue à celui des associations et qu'il est impossible de leur accorder aujourd'hui ce traitement.

M. Vallé passe ensuite à l'examen, article par article, du projet de loi voté par la Chambre des députés et soumis aux délibérations du Sénat et il justifie les peu nombreuses modifications de cette loi de principe que la commission sénatoriale a apportées au projet de la Chambre.

Les plus importantes portent sur l'article 2 que la commission a supprimé les mots : « Associations religieuses » pour bien établir la différence entre les congrégations et les simples associations religieuses n'ayant pas le caractère congréganiste et sur l'article 15.

En ce qui concerne ce dernier article, M. Vallé étudie très longuement le texte de la Chambre, le nouveau texte soumis à la commission par M. Waldeck-Rousseau et le texte finalement adopté.

Ce dernier texte est celui de M. Waldeck-Rousseau avec deux différences :

D'abord la commission abaisse de six mois à trois mois le délai laissé aux congrégations pour se mettre en règle avec la loi en ayant-droit pour réclamer la liquidation de la fortune des congrégations.

Ensuite elle ajoute, sur la proposition de M. Cimangeras et de M. Vallé lui-même, le paragraphe suivant :

Si aucun des membres des congrégations dissoutes ne pouvait exguer d'une prétendue société de fait, ayant existé entre eux, pour réclamer tout ou partie dudit actif.

Pour justifier ce paragraphe, M. Vallé explique dans son rapport, qu'en cas de dissolution et de liquidation, les congrégations eux-mêmes ne pourront réclamer que leurs propres apports en tant que simples citoyens et non pas en tant que membres d'une congrégation.

Le congrégation, en effet, n'ayant jamais eu d'existence légale, ses membres ne sauraient prétendre à l'actif, par la liquidation des droits liés de leur situation de membres de la congrégation.

Enfin le rapport de M. Vallé se termine par le texte du projet qui, en bien soumis aux délibérations du Sénat.

Les Conseils des finances de Seine et l'impôt sur le revenu

Paris, 6 juin. — Le Sénat, réuni dans ses bureaux, a nommé les 27 membres de sa commission des finances pour l'année 1901. Ont été nommés :

MM. Waddington, Lagrand, B. Doral, Labrousse, Bizarelli, Méline, Peyral, Boulanger, Bisseuil, Poirier, Décamps, Leydet, Combes, Maxime-Lecomte, Chaumié, Gaspin, A. Dubost, Ratier, Ch. Dupuy, Cabart-Danneville, Gayot, Franck-Chauveau, Peytral, Denis, Cuvinot, Gauthier, Millard.

Il y a eu deux membres de la commission, est actuellement hostile à l'incorporation de l'impôt sur le revenu dans le budget de 1902.

LA HAUTE COUR

M. de Lur-Saluces — Plus de nouvel interrogatoire

Paris, 6 juin. — M. de Lur-Saluces ne sera plus interrogé par M. Fallières. Le président de la Haute Cour a décidé en effet que l'affaire de M. de Lur-Saluces ayant été examinée à fond lors des procès 1899-1900, il n'y a pas lieu d'ouvrir d'instruction à ce propos et de procéder à de nouveaux interrogatoires du prévenu.

M. de Lur-Saluces ne quittera donc plus la prison de la Santé que pour comparaître devant les juges de la Haute Cour.

NOUVELLES DIVERSES

Régis-Laberdesque

Paris, 6 juin. — M. Max-Régis, sans attendre la décision du jury d'honneur concernant son demande, vient d'adresser à ses arbitres MM. Daniel Cloutier et Adrien Papillaud, la lettre suivante :

Mes chers amis,

Vous avez accepté d'être mes arbitres : je vous remercie. Les explications que M. Laberdesque devait donner peuvent être longues à venir. Il ne plaît pas de les attendre plus longtemps.

Provoqué, je vais me battre, et je vous prie d'aller immédiatement trouver, de ma part, mon adversaire.

Encore une fois, merci, chers amis, et cordialité.

Max Régis.

M. Laberdesque a déclaré à un redacteur de l'*Agence Nationale*, que bien qu'il trouvât inconsidéré l'envoi des témoins de M. Régis avant que le jury d'honneur se soit prononcé, il ne demandait pas mieux que de hâter la solution de cette affaire.

Toutefois, de même que M. Régis a soumis son cas à des arbitres, il va à son tour demander aux siens de vouloir bien le dégager. Cette démarche faite, il mettra ses témoins en rapport avec ceux de M. Régis. Il est probable que la rencontre aura lieu samedi.

Rencontre décidée

Paris, 6 juin. — La rencontre annoncée entre MM. Régis et Laberdesque aura lieu demain matin à 9 heures 1/2 au Parc des Princes.

Au Conseil municipal d'Amiens

VIF INCIDENT

Amiens, 6 juin. — Hier soir, pendant la séance en comité secret du Conseil municipal d'Amiens, M. Portejoie, adjoint, ayant demandé le vote d'un projet (prise d'eau à accorder à un industriel) qu'il n'avait pas été soumis à l'examen d'une commission, un certain nombre de conseillers protestèrent, demandant le renvoi à la commission compétente. M. Thalamas, professeur d'histoire au lycée, conseiller municipal socialiste, protesta avec une vivacité particulière. M. Portejoie répondit par des paroles désobligeantes. M. Thalamas demanda alors que M. Portejoie retirât ses paroles. Mais, celui-ci ayant refusé, M. Thalamas le souffleta. Les conseillers durent s'interposer et la séance fut levée.

FAITS DIVERS

LE CRIME CLERICAL

de Poitiers

L'avarice persistante de la mère. — Les lecteurs de M. Mounier dans la prison

Poitiers, 6 juin. — Voici quelques détails sur la vie de Mme Mounier en prison. Pour la mère, cette privation de liberté n'est encore qu'une punition légère puisque elle avait pris l'habitude *de ne sas quitter sa chambre*.

Le fils, dans sa cellule, lit *l'Imitation de Jésus Christ*. La mère travaille à casser des noix. Elle suppléait à la vie de prison et cette millionnaire met de côté les quelques sous qu'elle gagne *à ce métier*.

Depuis avant-hier, elle fait venir sa nourriture du dehors, mais les premiers jours elle a essayé du régime de la prison. A la fin, dégoûtée des haricots, elle a envoyé 10 francs à son boucher avec ordre d'épargner le plus possible cet argent.

Quand on lui parle de sa fille, elle répond :

— Une mère, dans l'intérêt de son enfant malade, a le droit et le devoir d'imiter sa volonté.

Si on s'étonne devant elle de l'état de malpropreté dans lequel on a trouvé le malheureuse, elle s'écrie :

— Elle ne voulait pas se laisser nettoyer. Je ne pouvais la contraindre à recevoir des soins.

Il y a entre les deux réponses aux deux questions posées une contradiction absolue dont cette étrange mère n'apprécie sans doute pas toute la portée.

L'instruction judiciaire

Le défilé des témoins continue au palais de justice. *Le juge a entendu aujourd'hui le bâtonnier de l'ordre des avocats, ami de la famille et l'un des chefs du parti clérical, qui prétend que tous les Monnier sont fous. Les deux accusés sont donc irresponsables. Peu de Poitevins seront de cet avis.*

Y a-t-il un cadavre ?

M. Morellet, procureur général, s'est rendu hier au domicile de M. Monnier où il a fait le tandis sur lequel les scellés ont été apposés. Cet après-midi M. Morellet est retourné sur la Vieilleville. Des fouilles ont été faites dans le jardin des Mons Monnier sous la présence du juge d'instruction, du procureur de la République et du commissaire central. A-t-on trouvé le petit cadavre dont quelques personnes qui ont prétendues bien renseignées, soupçonnent l'existence ? *Impossible de le savoir. Les magistrats sont muets.*

Mais ce que tout le monde a vu c'est que à la sortie des magistrats, le commissaire central était porteur de petits paquets.

Il est impossible d'obtenir le plus petit renseignement, le secret le plus absolu est gardé.

Le procureur Fécot, qui accueillait, il y a quelques jours encore, avec tant d'empressement les représentants de la presse, n'est pas le dernier à s'y conformer.

La victime

Le bulletin de santé de Mlle Blanche peut se résumer en trois mots : « Etat très satisfaisant. » Depuis hier, sur l'ordre de M. Fontani, président de l'Avenir, que le journaliste de nombreuses personnes ne peut plus pénétrer dans la chambre qu'occupe à l'*Hôtel-Dieu Mlle Blanche*. Il était temps, car les curieux devaient chaque jour plus nombreux. Il était une véritable procession.

Autre affaire de séquestration

Paris, 6 juin. — Des membres de M. Bouvart, commissaire de police du 8e, accompagnés des délégations judiciaires, y opéré ce matin à Boisdeux, des perquisitions au domicile de deux notables habitants de cette localité, dans une maison qu'ils occupent au troisième mois d'octobre dernier et détournée en succession qui s'élève à un chiffre considérable.

Un crime passionnel

La vengeance d'un mari trompé

Paris, 6 juin. — Un employé au chemin de fer du Nord, M. Emile Guillaume, était averti ces jours-ci, par des lettres anonymes, que sa femme trompait son mari avec un nommé Gaudet, vous à un ouvrier marbrier nommé Gustave Métayer.

Hier soir, vers 10 h., il quitte son travail, rentra à la terrasse d'un café de l'avenue Michel qui lui était renseigné par la lettre anonyme. Il y trouva sa femme assise à côté de son rival. Il tira à celui-ci un coup de revolver à bout portant.

Le malheureux marbrier fut atteint en pleine poitrine. *On désespère de le sauver. M. Guillaume a été arrêté au moment où il rentrait chez lui.*

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

Delarey et Beyers ont opéré leur jonction — 5.000 Boers entre Johannesburg et le Natal — La voie ferrée menacée

Londres, 6 juin. — On mande de Berlin au *Stonnard*, le 5 juin : Une dépêche de Lourenço Marquès annonce que les commandos de Delarey et de Beyers, formant un effectif de 5.000 hommes, ont effectué leur jonction et menacent la voie ferrée entre Johannesburg et le Natal.

VIF ENGAGEMENT

A Warmbath — Le commando de Beyers surpris par les Anglais

Pretoria, 4 juin. — Une portion du commando de Beyers, comprenant quatre cents hommes, a été surprise près de Warmbath et a été battue par deux cent quarante Anglais.

Elle a été attaquée au moment où elle attelait ses chariots. Elle a abandonné trente-sept cadavres. Une centaine de Boers ont été faits prisonniers. Dix-huit chariots et huit mille bêtes ont été capturés. Dans leur déroute, les Boers ont même abandonné leurs ambulances.

Le commando Beyers se trouve ainsi virtuellement sans approvisionnements ni moyens de transport. Les Anglais ont eu trois tués et quinze blessés.

BILAN DES PERTES ANGLAISES

66.197 hommes hors de combat

Londres, 5 juin. — La liste mensuelle des pertes montre que la guerre a enlevé le mois passé à l'armée anglaise 59 officiers et 740 *sous-officiers et soldats. On compte sur ce nombre* 156 tués et seulement 43 prisonniers. Le reste se compose de blessés, dont 59 sont morts de leurs blessures. Il faut ajouter les pertes causées par les maladies et les accidents qui ont fait en mai 2.528 victimes.

Depuis le commencement de la guerre, l'armée régulière a perdu 66.197 hommes, dont 19.648 tués ou mis définitivement hors de combat.

LES AFFAIRES DE CHINE

L'incendie de Pékin

Une dépêche de source anglaise. — Un attentat criminel. — La commission dissoute

Londres, 6 juin. — *L'incendie de la Cité* interdite a détruit les clichés gravés des livres officiels de la présidence du Tsongli. Quelques *uns croient qu'il s'agit d'un incendie volontaire.* L'enquête aurait prouvé que les clichés avaient été enlevés au préalable, grâce à la surveillance défectueuse de l'administration internationale.

La commission est dissoute. Désormais chaque puissance agira de façon indépendante. La commission n'a rien pu faire contre M. Bérard. *Adam* Les Français, dès l'origine, ont agi séparément.

L'ECHAUFFOURÉE DE TIEN-TSIN

Un télégramme du général Voyron. — **Les victimes**

Paris, 6 juin. — Le ministre de la marine a reçu hier soir du général Voyron, commandant en chef du corps expéditionnaire, une dépêche annonçant la querelle entre les soldats français et allemands et la police anglaise. *Au cours de cette rixe*, deux russes et deux hommes tués et cinq blessés ; l'un de ces derniers, grièvement atteint, a succombé.

Le ministre de la marine a fait prévenir les familles des victimes.

LA BELGIQUE

L'incendie d'Anvers

16 millions de dégâts

Anvers, 6 juin. — L'ensemble de l'entreprise forme plus qu'un amas de décombres fumants. On estime à 16 millions de francs les dégâts, soit trois millions pour les bâtiments et 13 millions pour les marchandises.

ÇA & LA

Londres, 6 juin. — La banque d'Angleterre a abaissé le taux de son escompte de 4 à 3 1/2 pour cent.

Paris, 6 juin. — Deux gamins se disputaient avenue de Paris, à St-Denis. L'un d'eux, Louis Vasselin, 14 ans, saisissant un pieu en fer en asséna un coup violent sur la tête de son adversaire, Auguste Lapeyre, 13 ans, qui eut la boîte crânienne fracturée.

— A Vitry, une fillette de 11 ans, Louise Pierret a été renversée par une automobile et si gravement blessée qu'on désespère de la sauver.

Moulins, 6 juin. — A Biozat un incendie a détruit dix maisons de cultivateurs qui n'étaient assurés que pour quelques personnes, qui prétendent bien réparées, soupçonnant l'existence ? *Impossible de le savoir. Les magistrats sont muets.*

Mais ce que tout le monde a vu c'est que à la sortie des magistrats, le commissaire central était porteur de petits paquets.

Il est impossible d'obtenir le plus petit renseignement, le secret le plus absolu est gardé.

Le procureur Fécot, qui accueillait, il y a quelques jours encore, avec tant d'empressement les représentants de la presse, n'est pas le dernier à s'y conformer.

La victime

Le bulletin de santé de Mlle Blanche peut se résumer en trois mots : « Etat très satisfaisant. » Depuis hier, sur l'ordre de M. Fontani, président de l'Avenir, que le journaliste de nombreuses personnes ne peut plus pénétrer dans la chambre qu'occupe à l'*Hôtel-Dieu Mlle Blanche*. Il était temps, car les curieux devaient chaque jour plus nombreux. Il était une véritable procession.

Autre affaire de séquestration

Paris, 6 juin. — Des membres de M. Bouvart, commissaire de police du 8e, accompagnés des délégations judiciaires, y opéré ce matin à Boisdeux, des perquisitions au domicile de deux notables habitants de cette localité, dans une maison qu'ils occupent au troisième mois d'octobre dernier et détournée en succession qui s'élève à un chiffre considérable.

Un crime passionnel

La vengeance d'un mari trompé

Paris, 6 juin. — Un employé au chemin de fer du Nord, M. Emile Guillaume, était averti ces jours-ci, par des lettres anonymes, que sa femme trompait son mari avec un nommé Gaudet, vous à un ouvrier marbrier nommé Gustave Métayer.

Hier soir, vers 10 h., il quitte son travail, rentra à la terrasse d'un café de l'avenue Michel qui lui était renseigné par la lettre anonyme. Il y trouva sa femme assise à côté de son rival. Il tira à celui-ci un coup de revolver à bout portant.

Le malheureux marbrier fut atteint en pleine poitrine. *On désespère de le sauver. M. Guillaume a été arrêté au moment où il rentrait chez lui.*

GYMNASTIQUE

L'on ne dort pas sur ses lauriers à l'*Union Tourquennoise*. A peine rentrés du concours de Boulogne-sur-Mer, l'on travaille pour Namur (Belgique), où aura lieu un grand concours international les 22 et 29 août 1901 et où la Société va se présenter en division supérieure simultanée.

La démonstration des exercices imposés aux appareils a été faite mercredi soir aux trois degrés par l'excellent professeur Louis Delannoy ; de même, les exercices aux barres fixes (mouvements avec barres) : cinquante-huit gymnastes adultes étaient sur les rangs.

Comme toujours, M. Delannoy, chef, le sympathique président, royait de sa personne, ainsi que son vice-président, M. Florent Florent, ancien gymnaste, la Société et lui-même professeur diplômé de gymnastique.

Souhaitons bonne chance à cette importante Société et à ses courageux dirigeants.

Les Salons de 1901

SEPTIÈME ARTICLE

La Société des Artistes français

Je tiens à déclarer tout d'abord que si la Société des Artistes français ne tue pas l'art, ce que M. Bouguereau lui-même ne saurait faire, elle tuera infailliblement son Salon dans un temps donné, et que je vais aussi prouver.

Depuis quelques jours nous lisons dans les journaux de petites notes destinées à nous informer que jamais l'affluence n'a été si grande aux Artistes français et que les recettes sont phénoménales. On connaît beaucoup ça au théâtre et ce procédé s'appelle : l'art de faucher une pelouse. Comme tout le monde est de l'art partout. C'est pour cela sans doute que l'on en voit si peu.

Je veux bien admettre que le public déborde dans les salons du Grand-Palais, malgré que j'y fréquente assidûment et ne m'en suis jusqu'alors jamais aperçu. Mais les administrateurs de la société devraient comprendre que le public a, cette année, trouvé un autre but de curiosité. Lorsque on les a expulsés du Palais de l'Industrie, le public, ce bon public gobeur, s'est demandé : « Comment vont-ils s'installer à la Galerie des Machines ? » Et il y est allé. Lorsque ensuite on les a transbahutés place Breteuil, il s'est encore posé cette question, et il a fait le voyage. Cette fois enfin il est sûr : « Les voici définitivement installés. Allons voir s'ils sont bien. » Et le public va au Grand Palais *pour se rendre compte de ces choses et savoir si* ses « chers artistes » vont jouir du repos gagné par tant de pérégrinations. Sa sollicitude est sans borne.

Seulement, les « chers artistes » abusent un peu de la permission, un peu beaucoup. On n'a pas idée du délité d'horreurs qu'ils nous présentent. Et, je le dis comme je le pense, à force de se crouver en présence de tant et tant de croûtes de ce nauséeux encombrement de platitudes, cet excellent public, si patient cependant, se lasserait.

C'est qu'elles foisonnent les tartines indigestes, les pâtureries goîtreuses, les insanités artistiques. Comme les mauvaises herbes dans les champs, elles étouffent la bon grain, et parmi ces « chefs-d'œuvre » de mauvaises herbes dont beaucoup feraient « la pige » aux *chromos* à bas prix que des coloristeurs aligneut le long des murs — leur rude place — les jours du marché, au village, on trouve, ou discerne malaisément l'œuvre qui présente quelque intérêt, au point de vue de l'idée ou même, simplement, au point de vue de la technique.

Si la plupart des visiteurs s'en faisant à ce qu'ils rencontrent dès leur entrée dans le grand Salon, ils prendraient, à coup sûr, leurs jambes à leur cou pour fuir ce pandémonium de couleurs. C'est là, en effet, que s'étalent les éternelles scènes soufflées de M. Lafayre, l'immense panneau immémorial commandé à M. Bérard, *Adam et les chasses du Paradis terrestre*, les anecdotes pour journal de famille illustré de M. Cincarne-Moreau, les décors Bauques de M. Laloux et Leyks, les chrétiens livrés aux fauves de M. Surand — demandez la terreur des petits enfants, la tranquillité des professeurs ! — et le plafond tapisserie de M. Roussel. Toute une symphonie en couleurs, pas précisément, vous jure ! Partout la banalité écœurante de scènes cent fois vues, sans l'ombre d'une pensée, d'une recherche, d'une préoccupation. Lorsque le peintre ne se fait pas « moutarde » et lorsqu'elle *affecte des apparences de rudesse* et de violence — de compositions arrangées selon l'immuable norme. C'est triste et c'est pauvre, pauvre !...

Les ossides de M. Lalyre exposent nettement la formule : pour faire de la chair, vous prenez du blanc, vous ajoutez du jaune du rouge autour, comme dit la théorie fameuse de l'artiste, et vous..., un tas de jambes, de bras, de poitrines copieuses, de croupes rebondissantes. Et admirez — c'est le « clou » de cette *affaire* : ici l'une des abondantes personnes est brune, une autre blonde, une autre rousse ; là, on reconnaît une blonde, une brune et une rousse. Et c'est ainsi d'un bout à l'autre de la toile, de façon à former échiquier.

Ca, c'est la science, vous entendez bien, le fin du fin. M. Lalyre est évidemment satisfait, puisqu'il réitère chaque année avec une persistance, une obstination qui deviennent touchantes. Vrai, ça fait pas m'émouvoir et mon âme s'attendrit devant cette persévérance. Ainsi qu'en parlait-je point si longtemps pour le personnellement prendre à parti, mais, simplement, parce qu'il est un prototype de ces ex-piétistes embarrobés jusqu'au cou dans des jours dans le « marécage de l'erreur. »

D'autres nous servent imperturbablement le même Christ qui, le même Christ nimbé de jaune d'œuf, à figure plate, plus ou moins creuse, cela va sans dire, selon qu'il opère quelque miracle ou se lamente sur sa croix ; d'autres, les mêmes ruisseaux de sang, les mêmes arbres reflétés dans les mêmes eaux... Ah ! c'est gai !

M. Bonnat a, cette année, mis la fameuse redingote du « décrucher-moi ça » artistique sur le dos de ses quelques élus, Loubet, Grévy, Carnot, Faure, Loubet, sans compter les Seigneurs de moindre importance, et successivement pour un Monnat est convaincu d'avoir point flatté, flatté ! On cherche vainement dans ce portrait quelque chose de la cordiale bonhomie, bonhomie si souriante, qui est le caractéristique de ce président. C'est précisé, d'une précision sèche, raide, dur, raréchet.

Et le pinceau de même manière dans le jaune. Une dégringolade de corps qui, sur des images de lingerie, ambitionnent dans des postures extravagantes, aussi dépourvues qu'en peut l'être de scabilanté, comme on dit en argot. Je jurerais que M. Bonnat est convaincu d'avoir fait de la peinture et, en tout cas, il en persuade des quantités de gens qui admirent de confiance. C'est du *dabeur Bonnat*, dit-on, en gonflant les joues, et cela dit tout.

Quant à M. Bouguereau, il ne se donne plus même la peine de chercher quelque chose. Il grand, irrésistiblement, dans leur sens de plus d'ion, en nous le refait très mal, c'est-à-dire sans accent, sans véritable conviction, dans la coulerie d'un dessin mou et le bariolage d'une couleur aussi soigneusement cadavéré que les favorite de M. Bouguereau.

(*A suivre*) **Lionel MOGUEZ.**

Chronique Régionale

Les Receveurs-Buralistes

L'article que nous avons publié dimanche dernier concernant les Receveurs-buralistes ruraux a eu certain retentissement, les lecteurs approuvant et complétant nos observations relatives au calcul des remises de ces agents.

Nous allons résumer les aperçus *originaux* de ces simables correspondants :

L'administration des Contributions indirectes, toujours dans le but de favoriser les Négociants en vins et spiritueux, vient de créer de nouveaux acquits permettant le paiement des droits de consommation sur les alcools dans la recette buraliste du lieu de l'expédition.

Nous ne pensons pas que cette facilité soit employée fréquemment par le commerce de gros qui a déjà des avances considérables de droits à faire aux débitants dans les villes rédimées, mais cela importe peu à la démonstration que nous voulons faire touchant le mode de rétribution des receveurs-buralistes.

Le mode actuel de rétribution ne tient aucun droits perçus au point de départ, a été celui-ci : Certains receveurs-buralistes de la campagne font des difficultés pour recevoir des acquits ordinaires qui leur obligent à rédiger, à transmettre contre un congé ou une quittance et qui leur imposent l'obligation d'une manutention de fonds avec de la responsabilité supplémentaire.

Or, donc, les receveurs-buralistes des villes rédimées ou sont généralement nombreux les négociants qui ne peuvent, dans des cas, ou encore, disons-nous, qui perçoivent de deux à trois cent mille francs de droits annuellement, rien que pour les livraisons faites dans l'intérieur de ces villes, se trouveraient obligés de recevoir encore les droits sur les spiritueux expédiés à destination des débitants de l'extérieur.

Il faudrait, si le système des acquits avec droits perçus se généralisait, un employé chargé spécialement de recevoir et de compter la petite monnaie apportée dans les bureaux par les commerçants.

La charge de l'emploi de receveur-buraliste ne peut donc, non seulement dans la délivrance des titres de mouvement, mais aussi dans l'importance des sommes reçues.

Le système qui consiste à calculer les remises allouées aux receveurs-buralistes d'après le seul nombre des expéditions délivrées est donc mauvais en soi, attendu qu'un acquit ordinaire ne donne lieu qu'à une perception de cinquante centimes, tandis que certaines expédiées à plusieurs centaines de francs payés en monnaie divisionnaire.

Dans le calcul des remises, on devra donc ajouter un certain nombre de timbres ou vignettes par centaines ou milliers de francs perçus et ce sera justice.

Mais on voit que l'administration a surtout le souci de maintenir, par son tarif à base décroissante, le traitement des receveurs buralistes *à un taux qui ne s'éloigne guère de la* faïté.

Autant leur attribuer un traitement fixe, il n'y aurait plus besoin d'évaluer le travail effectué. Dans un prochain article, nous parlerons des heures d'ouverture des bureaux (du lever au coucher du soleil), du monopole de la rectification de l'alcool et du commerce accessoire que doit obtenir de faire les receveurs-buralistes, questions soulevées par nos obligeants correspondants.

C.

Nominations officielles

Douanes. — M. Jules Dubacker, vérificateur à Tourcoing, est nommé à Lille.

M. Louis Boitelle, commis principal à Lille, est nommé vérificateur à Tourcoing.

A LA PRÉFECTURE

Concours pour l'Ecole de St-Cyr

Les épreuves du concours pour l'école spéciale militaire de St-Cyr auront lieu les 5, 6, 7 et 8 juin, à la Préfecture du Nord, sous la surveillance des capitaines Mercanton et Rogier, et du lieutenant Sautai, du 43e, et du lieutenant Ricourt, du 49e. 48 candidats prennent part aux épreuves.

Réunion de la Commission départementale

Les membres de la Commission départementale se sont réunis hier après-midi à la Préfecture du Nord sous la présidence habituelle de M. Demarlé-Fétel.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance de 8 mai dernier, la commission prend les mesures suivantes :

Jury criminel. — Répartition du nombre des jurés pour la liste de 1902. Adopté.

Société anonyme. — Une médaille est accordée à titre de prix du Conseil général.

Sourds-muets et jeunes aveugles — Une demi-bourse vacante est allouée à la jeune Rocout, d'Escandain.

Fontaine Notre-Dame — Translation du cimetière — Demande de 500 fr. est allouée.

Mesing. — Travaux communaux. Demande de secours. Un secours de 489 fr. est alloué.

Pialemont. — Hospitalisation d'incurables. Demandes de subvention. Les subventions régionales sont allouées aux deux communes pour le placement de deux incurables.

Wattignies-la-Victoire. — Travaux aux écoles. Demande de secours. Un secours de 400 fr. est alloué.

Morenchies. — Empierrement d'un chemin rural. Demande de secours. Un secours de 400 fr. est alloué.

Haut-Lieu. — Redressement du chemin rural n° 5. Adopté.

Seclin. — Elargissement du chemin rural n° 1, la Gorgue.

La Gorgue. — Reconnaissance de chemins ruraux. 33 chemins sont classés.

Steenvorde. — Adjonction à l'hospice dépositaire au compte du département de l'orphéline légitime Maria Peel. Adopté.

Pérenchies. — Aménagement communal aux anciens instituteurs et veuves d'instituteurs dans le besoin.

Courchelettes. — Construction d'une école de filles. — Un secours de 1.600 fr. est alloué sur les fonds du département et un secours de 10.579 fr. est sollicité sur les fonds de l'Etat.

Marquillies. — Restauration du chemin vicinal n° 4. — Un secours de 500 fr. est accordé.

Jeu de Paume. — Classement de la vicinalité du chemin rural dit de l'Eglise. Adopté.

Loobergbe. — Restauration d'un chemin vicinal. Un secours de 500 fr. est alloué.

Routes diverses. Acquisition et aliénation de terrains. Ventes d'arbres. Contrats approuvés.

Chemins vicinaux. — Conventions interventions industrielles. Arrangements amiables approuvés.

Sernaville. — Bureau de bienfaisance. Demande de secours. Accordé 100 francs.

Bray Dunes. — Empierrement d'un chemin rural. Accordé 300 francs.

Bondues-Hallennes-Haubourdin. — Orphelins légitimes Lowy. Admission à l'hospice dépositaire au compte du département. Adopté.

Escarmain. — Ministère d'incendie. Un secours de 200 francs est accordé.

Saint-Saulve. — Chemins vicinaux 2 et 4. Fixation des alignements. Adopté.

Les taxes de remplacement de Roubaix

Paris, 6 juin. — Une délégation de la Municipalité de Roubaix, composée de MM. Carette, maire de Roubaix, Baillieul, adjoint, accompagnée du secrétaire-général, et de M. Jules Guesde est venue au Palais-Bourbon entretenir le groupe socialiste-révolutionnaire de la question des taxes de remplacement de l'octroi de Roubaix. Après exposé de ces taxes, le groupe a décidé de donner mandat à MM. Zévaès, Grousier et Vaillant, pour intervenir s'il y a lieu dans la discussion.

L'avancement des officiers de réserve

M. Pinard, député du Nord vient déposer un amendement à l'art. 6 du projet de loi sur l'avancement des officiers de réserve, il vient de recevoir du rapporteur de la commission de l'armée, M. Le Herissé, le billet suivant :

Paris, 5 juin 1901.

Mon cher collègue,

Je suis bien heureux de vous faire connaître que la commission d'armée a modifié le texte primitif du projet de loi sur les officiers de réserve. En ce qui concerne l'article 6, vous avez dès satisfait. *Les adjoints* et *Sous-officiers* de trouve, pendant la campagnes de 1870-71 en Algérie bénéficieront des avantages de cet article.

Très enchanté d'avoir pu me rendre agréable, agréez mon cher collègue, mes sentiments très distingués.

Signé : Le Herissé.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 6 Juin 1901

VALEURS	comp.	Cours précéd.	VALEURS	Comp.	cours précéd.
Belge 3 0/0.	96.40	96.40	La Haye . . .	530	532
Anvers-Gand.	106.37	106.37	Monceau-B.	686.75	670
Brand. Zeeb.	500.25	500.25	Port-Marine.	3000	3000
Canal 1898 .	96.12	96.12	Prince-B.	199	202
Congo Etat .	96.87	96.87	Prod. Fibres	1000	1000
B. Ind. Belge	2300	2300	Rhe de C.	272	262.50
De Beers . .	500	500.50	Sucrerie Belge	1000	1000
Cockerill. .	2000	2000	Tonkin . .	265	260
Charb. Ougrée	1100	1100	Tramways Bruxelles	285	285
Providence.	2750	2750	A. Mon. . .	3000	3000
Sudro Belge	290	295	Y. Montaigne	675	675.50
Marcinelle .	250	250	Charbon. Tonk.	1000	1000
Constantinoise	117.50	117.50	Zinc Silésie.	1190	1300
Vieille Ant.	660	660	Charbon. Mons	6000	6000
Anderlues .	1040	1040	Saulnes. . .	430	430
Bois d'Avy .	450	450	Differdange.	127	127
Bry Aulnoye	720	700	Rich. . . .	4500	4500
Charleroi. .	1270	1270	Gelsenkirchen	1270	1270
Courcelles .	1550	1600	Dumelange.	2125.50	2125.50
Forges Thy.	1000	1000	Brésil. . .	710	710
Hainaut S.	340	340	Espagne . .	2420	2420
Hainaut-Sambre	1070	1070	Mokowka. .	320	320
Mont. Cha.	199.50	199.50	Russo-Belge	800	800

ROUBAIX

Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer. — Jeudi 6 courant, à 2 h. 1/2 du soir, MM. les docteurs Pascalin et Delattre ont examiné un certain nombre d'enfants dont les parents ont demandé l'envoi au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

70 garçons et 51 filles ont été désignés pour partir le 15 juin pour y séjourner pendant un mois.

Ces enfants ont été examinés en présence de MM. Thérin et Van Waerbeke, adjoints, Kimpe et Dedoncker, conseillers municipaux, L. Catelot, vice-président, M. Mercier et A. Delannoy, membre du Comité de la Caisse des Ecoles.

Revue de gendarmerie. — M. le général Solard, inspecteur, accompagné d'un capitaine d'ordonnance, a passé en revue les brigades de gendarmerie à pied et à cheval de la *lieutenance de Roubaix*, jeudi matin, à sept heures et demie, au rond-point du parc de Barbieux.

Le général s'est ensuite rendu à la caserne de la rue des Arts, où il a interrogé les hommes et visité les logements. Il s'est montré très satisfait de son inspection.

Mort d'un Roubaisien en Chine. — Le Maire de Roubaix vient d'être informé télégraphiquement du décès de M. Henri Lecomte, soldat au 15e bataillon de la Légion étrangère, tué accidentellement à Tien-Tsin, le 3 ju